



LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92



Environnement 92 sous souhaite de bonnes fêtes

Sommaire

P1. Editorial.

P2. Pollution de l'air

P3. Prévention du Bruit.

P4. Jardin des Acacias a Nanterre.

P5. La frénésie d'abattage des arbres

P6. Le premier Forum de Boulogne-Billancourt

P7. Les astuces pour des fêtes

Zéro artificialisation nette des sols : intéressant mais peu crédible en milieu dense !

Artificialisation, de quoi parle-t-on ? Officiellement il s'agit de la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, pour des fonctions urbaines ou de transport (**habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...**).

La région Ile de France vient de publier en novembre 2019, **sa stratégie pour la biodiversité (SB) 2020-2030** i avec 4 axes : 1) Améliorer la santé et le bien-être de tous les franciliens grâce à la nature 2) Faire de la biodiversité un atout économique et d'innovation 3) Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement de nos territoires et 4) Protéger la nature, notre capital commun. Parmi les 15 objectifs, celui sur : "Le zéro artificialisation nette en Ile de France" vise à reconquérir les friches franciliennes, cartographier le potentiel de dés-imperméabilisation et identifier des sites-pilotes en vue de leur renaturation. Les milieux urbains couvrent 22% du territoire francilien, faisant de la région la plus artificialisée de France. D'après la SB 2020-2030, la consommation des terres agricoles et naturelles est tombée de 1800 hectares par an (2005) à 588 hectares par an (cf MOS 2017). Ce constat apparemment optimiste montre une limitation de l'étalement urbain mais aussi une sur-densification de la zone déjà dense de la région, -Paris et la petite couronne-. On peut estimer que dans cette zone, il y eu une perte de 500 à 1000 hectares dans la même période.

Le SDRIF 2013 prévoyait un accroissement de la population et un plan à 70 000 logements par an. Aujourd'hui cet objectif est dépassé avec 80 000 logements par an. Selon l'observatoire régional

du foncier, la partie sud et ouest de la petite couronne est particulièrement concernée par rapport à Paris, pour laquelle les prix au m² remontent tandis que les surfaces de terrains continuent de baisser, y compris dans les 22 communes carencées en espaces verts (moins de 10 m² par habitant, selon l'OMS).

Que devient le concept de zéro artificialisation nette et la réalité des terrains à renaturer en petite couronne ? On craint évidemment que les espaces encore ouverts, les friches industrielles soient la convoitise des promoteurs et des élus pour des logements, des surfaces commerciales ou des activités industrielles nouvelles au détriment d'espaces de nature.

Environnement 92 s'est engagé depuis 2018 sur une étude des espaces verts en pleine terre et leur intérêt pour la biodiversité dans les Hauts de Seine. Prenant le point de vue de la végétation, les cartes établies montrent que celle-ci occupe plus de surface que ne le laisse supposer le MOS puisque celui-ci prend au contraire le point de vue de l'occupation dominante sur chaque parcelle et de ce fait occulte les petites surfaces d'espaces verts. Si l'on veut que le concept de zéro artificialisation nette en zone dense ait un sens, il faut disposer des cartes de végétation de chaque EPT, pour identifier et protéger les espaces de nature existants et les espaces à renaturer. Sinon, le prix à payer sera de construire toujours plus haut pour garder un peu d'espaces verts en pleine terre et de se cantonner à végétaliser les toits et les façades. Environnement 92 a choisi de poursuivre ses efforts sur un projet de diagnostic de végétalisation de nos territoires mais avec l'idée de proposer une vraie trame verte avec des continuités écologiques en zone dense grâce à l'identification de zones à préserver et à renaturer.

Irène Nenner, présidente

Pollution de l'air, une amélioration trop lente et une dangerosité accrue

Selon Airparif, sur la période 2000-2014 la qualité de l'air dans notre agglomération centrale s'est légèrement améliorée au regard des normes européennes à respecter. Toutefois notre région francilienne est encore loin de les atteindre et le nouveau Plan de protection de l'atmosphère a des ambitions trop limitées et surtout des objectifs trop lointains à 2025 pour atteindre ces valeurs qui entre temps auront été modifiées par la commission européenne.



En effet, tout d'abord la cour de justice de l'UE a condamné la France pour des dépassements répétés depuis 2010 de la valeur limite annuel dioxyde d'azote (NO₂), gaz très toxique émis par le trafic routier, principalement par les diesels, et par le chauffage résidentiel et tertiaire. Ensuite, la commission européenne au terme d'une évaluation qui a duré deux ans vient d'émettre un rapport le 29 novembre 2019 indiquant que les normes édictées par l'UE n'étaient pas assez protectrices et qu'il fallait, comme le demande les scientifiques et médecins spécialistes du domaine, les aligner sur les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé. En France selon les méthodes de calcul le nombre de décès annuels lié à la mauvaise qualité de l'air oscille entre 48 000 et 67 000 soit environ 12 000 par an en Ile de France. Ainsi, pour les particules fines PM_{2,5} (2,5 µm de diamètre et inférieur), les plus dangereuses car pénétrant jusque dans les alvéoles pulmonaires les plus profondes, la limite annuelle de l'UE est de 25 µg/m³ contre 10 µg/m³ pour l'OMS. De plus ces PM_{2,5} ne font l'objet d'aucune limite journalière alors que pour l'OMS le seuil pour 24 h à ne pas dépasser est de 25 µg/m³. L'identification de nouveaux polluants se précise et les techniques de mesure se raffinent. En particulier, des études récentes ont montré que les moteurs diesels les plus récents et les moteurs essences à injection directe émettaient plus de très petites particules ou PUF (particules inférieur à 100 nanomètres) non arrêtées par les filtres. Ces particules sont très nombreuses mais ne pèsent presque rien

donc les mesures actuelles qui se font par pesée sont inopérantes pour établir des normes, seules des méthodes de dénombrement par système optique (laser) devraient être utilisées.

Les défenseurs de l'automobile se mobilisent tant au niveau européen que dans nos pays pour tenter d'éviter un abaissement trop important des normes. Ainsi, Jean de Kervasdoué,

économiste, professeur au conservatoire national des arts et métiers et ancien directeur général des hôpitaux de Paris, publie dans le Point du 12 novembre 2019 une chronique « Contre le diesel, un acharnement infondé » où il manipule à contre-sens les données les plus récentes. Un collectif Air-Santé-Climat de médecins pneumologues et de scientifiques a exercé son droit de réponse dans le Point

du 2 décembre 2019 « Oui, la pollution de l'air et le diesel sont cancérigènes ! ». Au-delà de ces polémiques, la nouvelle présidente de la commission de l'UE, Ursula von der Leyen a promis de faire du climat la grande priorité de son mandat et pour l'air son objectif est de faire converger les normes de l'UE vers celles de l'OMS. Le « green deal » doit être présenté le 11 décembre 2019 et le vice-président Frans Timmermans est chargé de sa mise en œuvre. Il s'est déjà déclaré en faveur de l'alignement sur les normes OMS, sachant que celles-ci pour les petites particules sont draconiennes puisqu'elle ne souhaite aucun contact avec ces particules.

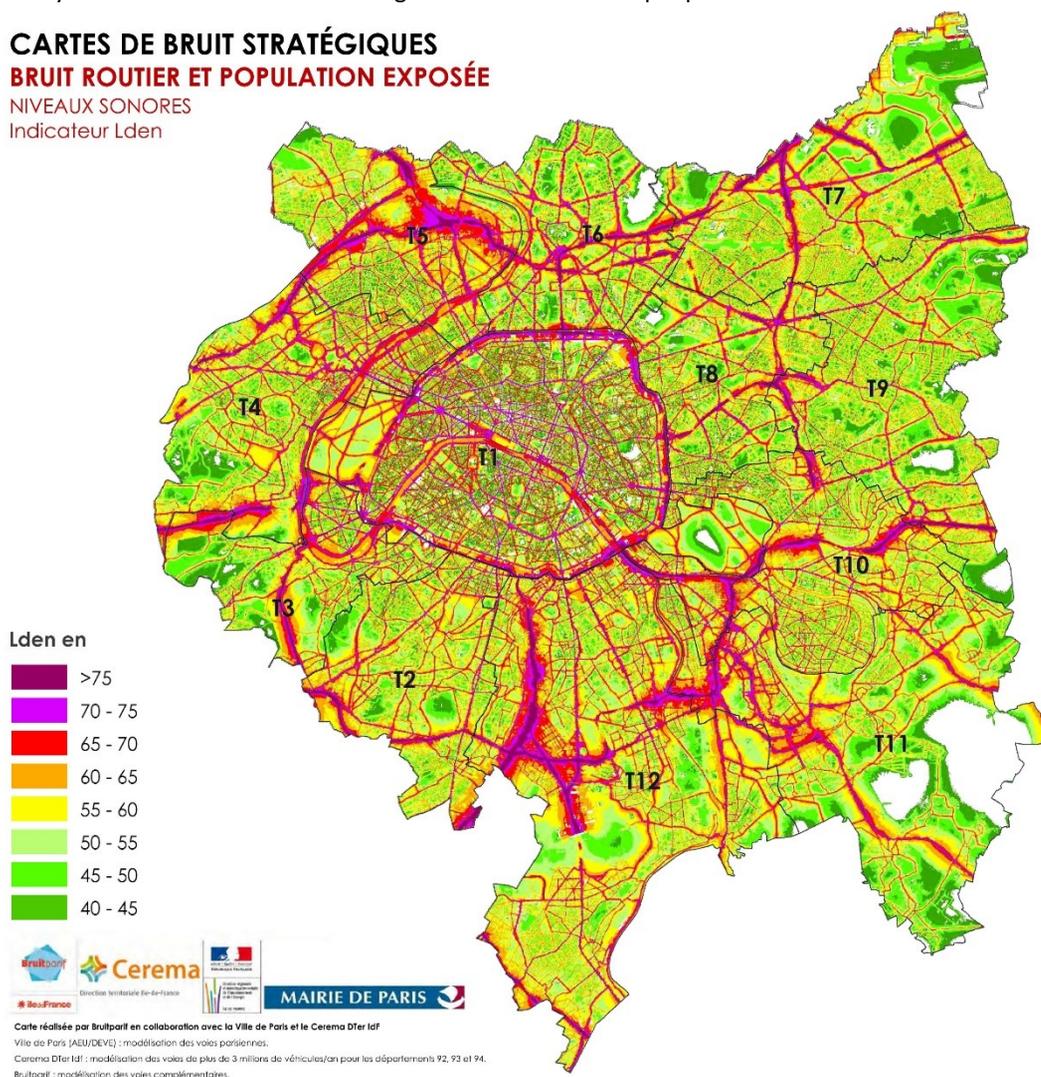
Au total, il est à craindre que notre pays qui est déjà en retard car comme à l'accoutumé il fait passer l'économie avant la santé court le risque d'être continuellement condamné par la cour de Justice de l'UE. Les sanctions financières sont inopérantes en revanche, si les subventions européennes que touche notre pays étaient fortement réduites tant que la qualité de l'air n'est pas fortement améliorée...peut-être aurions-nous des actions plus efficaces des pouvoirs publics.

Michel Riottot, VP Environnement 92, membre du bureau d'Airparif

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE) de la Métropole Grand Paris

Le diagnostic Bruit élaboré par Bruitparif pour la Métropole du Grand Paris (MGP) a pour principal objectif de déterminer avec précision les zones à enjeux les plus critiques afin de préparer la priorisation de l'action métropolitaine de lutte contre les nuisances sonores liées aux transports (voir <https://www.bruitparif.fr/publication-du-diagnostic-bruit-de-la-metropole-du-grand-paris/>). Trois sources principales de bruit de transport sont à retenir : routier, ferroviaire et aérien. La carte de bruit routier est indiquée ci-dessous. Les autorités internationales ont choisi un indice de bruit appelé Lden qui permet de moyenniser les niveaux de bruits sur 24 h, les seuils actuels à ne pas dépasser sont de 68 dB(A) pour les bruits routiers, 73 dB(A) pour le ferré et 55 dB(A) pour l'aérien. L'impact sur la santé humaine se chiffre en nombre de mois de vie en bonne santé perdus entre quelques mois et plus de 18 mois pour les zones les plus exposées. Le Conseil National du Bruit a chiffré à 60 milliards d'euros par an l'impact économique du bruit en France, soit 1000 euros par citoyen mais certainement davantage en zone densément peuplée.

CARTES DE BRUIT STRATÉGIQUES BRUIT ROUTIER ET POPULATION EXPOSÉE NIVEAUX SONORES Indicateur Lden



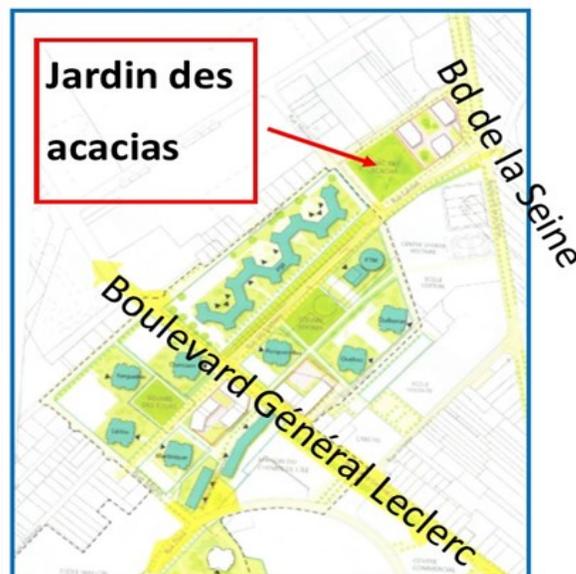
Environnement 92 a publié un avis favorable [\Avis divers\2019\20191118Avis d'Environnement 92 sur le PPEB de la MGP .pdf](#) sur ce PPBE ne serait-ce que c'est le premier du genre qui va tenter de combler le retard depuis la publication le 25 juin 2002 de la directive européenne sur la réduction du bruit. Toutefois, on peut regretter que le PPBE ne prenne pas en compte les bruits aériens de l'aérodrome militaire de Vélizy-Villacoublay. Généralement deux réserves ont été formulées : i) Il faut créer un comité de suivi réunissant les parties prenantes, élus, spécialistes, médecins et citoyens pour suivre les avancés du plan ii) Il faut une meilleure définition des moyens financiers dégagés pour réaliser concrètement ce plan.

Michel Riottot et Irène Nenner (Environnement 92)

Nanterre : le Jardin des Acacias est en grand danger !

Sur le site de la ville de Nanterre, cet espace vert est ainsi présenté : **"Le Jardin des Acacias est installé sur une surface d'un hectare et bordé de buttes végétalisées. C'est un réservoir de biodiversité en plein coeur de ville"**

Sa création date de 1987 pour mettre en valeur la philosophie du Chemin de l'Île. Ce nom de quartier se réfère aux Parisiens qui, à la fin du 19ème siècle, le traversaient en allant de la gare de Nanterre (actuellement Nanterre-Ville) aux guinguettes de l'Île Fleurie. Proposée par le Président-fondateur de Naturellement Nanterre, M. Robert Bouvet, cette dénomination avait été préférée, car plus originale, à "Voltaire" (le groupe scolaire du coin) et à "Bords de Seine".



Il a été dessiné par 3 paysagistes Henri Bava, Michel Hoessler et Olivier Philippe de l'Agence TER qui ont obtenu en 1991 le Trophée du Paysage décerné par le Ministère de l'Équipement et le Ministère de l'Environnement. **"Un projet créatif, comportant des réponses innovantes en matière d'activités sportives, d'entretien, de mobilier urbain, de structures arborées; les paysagistes ont su créer un espace qui répond aux besoins et attentes de différentes catégories d'utilisateurs, notamment des jeunes. La réussite du projet est liée aux efforts du service technique de la ville de Nanterre pour faire face, par un suivi et une adaptation constante de la gestion, aux contraintes liées au contexte social environnant".** (Les jardins à Nanterre du XVIIIe siècle à nos jours. Jeannine Cornaille. Bulletin de la Société d'Histoire de Nanterre N° 44 juillet 2010).

Le propos est peut-être un peu emphatique, mais c'est **ce petit bijou planté de nombreux arbres** que la Mairie veut maintenant amputer de la moitié de sa surface pour y construire 3 petits immeubles en accession à la propriété dans le cadre d'une opération de restructuration du quartier financé par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) destiné à réduire la proportion des logements sociaux. A noter que **ce jardin était encore protégé au PLU** il y a pas si longtemps. L'autre partie du projet consiste à démolir une centaine de logements HLM et une des 2 tours d'un foyer Adoma et à mettre à la place un cabinet médical privé et un petit square. Cette dernière opération, traditionnelle à l'Anru, a ses partisans et ses détracteurs.



Mais la réduction de moitié du Jardin des Acacias, probablement inédite dans ce domaine est, elle, difficilement défendable : quand on dispose d'un espace vert de qualité, de bonne dimension, on ne le ratiboise pas sur un coup de tête. Espérons que l'Anru ne subventionnera pas cette malencontreuse initiative et que la Mairie ne cherchera pas à la mener à son terme malgré tout !

Jacques Capet et Olivier Chollin (Naturellement Nanterre)

La frénésie d'abattage des arbres en ville : Pourquoi ?

La lutte contre la perte de biodiversité, celle pour résister au réchauffement climatique doivent se concrétiser pour conserver au maximum les arbres en ville car ils ont un effet climatiseur, stockent le carbone et contribuent à la trame verte surtout dans les zones denses. Pourtant, on constate depuis longtemps que les arbres en ville sont abattus (ou sont programmés de l'être) quelquefois par centaines et ce, très régulièrement à l'occasion d'aménagements divers mais aussi pour d'autres raisons illustrées par les exemples suivants



Porte de Versailles

Abattage d'un platane centenaire sain pour planter un panneau de publicité lumineuse numérique !



Parvis des Lumières,
Face médiathèque
Issy les Moulineaux

Tous les arbres dont été abattus suite à la construction d'une maison de retraite. Ils ont été remplacés par quelques arbres en pot !



Cimetière Pierre Grenier
Boulogne Billancourt

Les 435 arbres du Cimetière Pierre Grenier sont menacés ! Pourquoi : les arbres attirent les pigeons qui salissent les tombes, les platanes sont malades du chancre coloré ! Or ces arbres examinés par un expert reconnu par le département sont sains !



Chaville—RD 910

A l'occasion de la requalification de la RD 910, il est prévu d'abattre 284 arbres sur 319 et la plantation de 662 arbres entre les communes de Sèvres et Chaville. Une expertise sanitaire des 220 arbres de Chaville conclue : les arbres sont sains et pas dangereux mais seuls 5 n'ont pas d'avenir et peuvent être abattus.

Les élus ignorent trop souvent la [LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 172](#)) qui a modifié l'article 350-3 du code de l'environnement. Cet article protège spécifiquement les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication sauf si leur état sanitaire ou mécanique présente un danger pour la sécurité des personnes et des biens. Où est la cohérence des pouvoirs publics en matière de végétation en ville ? Est-ce l'organisation en silos des services techniques ? Comment former les acteurs impliqués dans l'aménagement ? On ne peut que constater que la société civile est bien plus en avance sur l'administration, les élus pour considérer que **les arbres sont des êtres vivants et pas du mobilier urbain**. Les arbres doivent être respectés car ils sont la pièce maîtresse de la résilience des citoyens lors de canicules et sont un élément indispensable du paysage urbain bien trop minéralisé. **A l'heure de la campagne des municipales, c'est le moment de faire passer le message aux candidats !**

Irène Nenner (Chaville Environnement et Environnement 92)

Joli succès pour le premier Forum de l'Environnement de Boulogne-Billancourt

Le dimanche 24 novembre, le collectif citoyen Nous sommes Boulogne organisait le premier Forum de l'Environnement de Boulogne-Billancourt. Tous les acteurs du développement durable à Boulogne avaient été invités pour un après-midi d'échange et de rencontre avec les Boulonnais.

Les principales associations environnementales s'étaient donné rendez-vous dans les locaux de l'école alternative Arco Iris. Environnement 92 était bien sûr représenté, ainsi que Action Environnement Boulogne-Billancourt, et d'autres associations spécialisées : les cyclistes de Mieux se déplacer à Bicyclette, Paris en Selle, et A vélo sans âge, très actifs sur la question des mobilités douces ; La Ruche qui dit Oui Bio, qui proposait une dégustation de produits bio et locaux ; Zéro Waste, qui proposait une initiation à la réduction des déchets. Moins attendue dans un Forum de l'Environnement, l'association de parents d'élèves FCPE était également présente avec ses propositions pour encourager la transition environnementale à l'école : les 40 mesures pour une restauration scolaire durable ; la végétalisation des cours d'école ; les kermesses Zéro Déchet...

Trois tables rondes étaient proposées et ont permis des moments d'échanges riches avec les Boulonnais :

A 14h30, une première table ronde portait sur le sujet « **Déchets : si on changeait de modèle ?** ». Les témoignages de Guillaume Turri-Werth de Zéro Waste, d'Elise Dallier du collectif citoyen Nous sommes Boulogne, et de François Thellier, élu municipal écologiste à Boulogne-Billancourt, ont permis de mesurer l'ampleur des chantiers à venir : des efforts individuels que chacun peut faire au quotidien, aux engagements nécessaires des collectivités.

A 15h30, une deuxième table ronde, animée par Irène Nenner d'Environnement 92, portait sur le sujet « **Transition écologique : pourquoi est-il si difficile de faire bouger les collectivités locales ?** ». Judith Shan, élue municipale à Boulogne-Billancourt, a pu témoigner du peu d'engagement de la majorité actuelle en la matière, alors que Vincent Graffin, élu lors de la mandature précédente, a rappelé les engagements pris à l'époque. Alain Argenson, de Solaire



Ci-

toyen Seine Ouest, a raconté les difficultés rencontrées pour développer les panneaux photovoltaïques sur notre bassin.

A 16h30, la troisième table ronde portait sur le sujet « **Pollution : quelles mesures pour améliorer la qualité de l'air ?** », autour de Michel Riottot d'Environnement 92. Constance Fayard, de Nous sommes Boulogne, a présenté une balade urbaine organisée avec l'association Respirer, et Frédéric Caroff, de Mieux se déplacer à Bicyclette, a présenté le groupe Moby Boulbi, créé pour échanger sur les mobilités douces à Boulogne et proposer des pistes d'amélioration.

Le collectif citoyen Nous sommes Boulogne remercie tous les intervenants, et les nombreux Boulonnais qui se sont retrouvés pour cette belle après-midi d'échange et de partage.

Bertrand Rutily, Collectif Nous sommes Boulogne

Les astuces pikpik pour des fêtes responsables

Le Décoration

Choisir son sapin de Noël

Si vous êtes amoureux de l'odeur des pins et des petites aiguilles :

- **Louer votre sapin en pot** : des structures spécialisées louent des sapins pour les fêtes et leur évitent d'être jetés ensuite. Attention toutefois à ne pas choisir des variétés qui peuvent dépérir sous nos climats !
- **Acheter votre sapin coupé** : si vous achetez un sapin, pensez à le recycler à la fin des fêtes : chaque mairie propose après les fêtes des enclos dédiés ! Des magasins comme Botanic lancent également une opération pour récupérer des sapins en échange de bons d'achats.

Si vous voulez juste avoir un sapin chez vous :

- **Acheter un sapin artificiel** : il sera réutilisable sur plusieurs années et vous permettra de réduire votre impact environnemental.
- **Fabriquer votre propre sapin** : en carton, en peinture, ou encore en matériaux de récup !



Des ampoules usagées peintes en forme de pingouins

Choisir ses décorations

- **Réutiliser vos décorations des années passées.**
- **Créer vos propres décorations** : origamis, récup', peinture... Suivez ce lien pour quelques idées, mais surtout, faites appel à votre imagination !
(Lien hypertexte <https://vivredemain.fr/2014/12/09/30-idees-deco-originales-faire-soi-meme-noel/>)
- **Echanger vos décorations** : faites une troc party avec vos voisins et vos amis. Il vous suffit d'échanger vos objets pour en avoir des nouveaux !

Astuce : pensez à éteindre vos décorations électriques en allant vous coucher pour faire des économies d'électricité et d'argent.

Repas

Être paré dans sa cuisine :

Favoriser l'achat de produits locaux et/ou labellisés : label AB, commerce équitable, etc.

Réduire la quantité de viande et proposer des alternatives : pourquoi pas une entrée végétarienne ? C'est bon pour la santé, et pour la planète
propositions pour un Noël chic avec mvian
emballages faits dans des matières recyclables et éviter le suremballage.

Choisir sa déco :

Préférer le réutilisable au jetable : pour dresser votre table, choisissez nappe en tissu et couverts traditionnels aux alternat

Lien hypertexte : <https://www.cuisineaz.com/diaporamas/recettes-avec-les-restes-des-fetes-968/interne/1.aspx>



Œufs mimosa en verrine

Les astuces pikpik pour des fêtes responsables (suite)

Cadeaux

Faire vos paquets cadeaux

- **Préférer le recyclable** : utilisez des papiers journaux, du carton ou du tissu pour emballer vos cadeaux, car le papier cadeau "traditionnel" n'est pas recyclable.

Acheter responsable

- **Les cadeaux dématérialisés** : un musée ? un Spectacle ? un bon pour un massage ? On peut faire plaisir sans acheter de produit !
- **Penser aux cadeaux artisanaux pour favoriser l'économie locale.**
- **Privilégier les cadeaux responsables** dans des boutiques comme [Artisans du Monde](#). N'oubliez pas les cadeaux recyclés : par des associations comme la [Débrouille Compagnie](#) ou [Les Filles du Facteur](#).

Faire du personnalisé

- **Réaliser vous-même vos cadeaux** : un vêtement, une peinture ou un bijou faits maison... Encore une fois, faites appel à vos talents !
- **Opter pour des cadeaux d'occasion** : pour faire des économies et redonner une seconde vie aux objets.

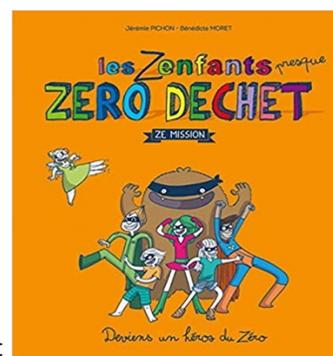
Miser sur le collectif

- **Créer une cagnote en ligne** : si vous êtes en manque d'inspiration pour les fêtes, regroupez-vous pour un cadeau collectif, comme le propose le site [Leetchi](#).
- **Réaliser des achats partagés avec des amis ou des voisins** : cela vous permettra d'acheter des objets plus rarement utilisés comme une perceuse, un appareil à raclette, un fer à repasser, une machine à coudre, etc.

Pense-bête : pour les cadeaux des enfants, évitez les objets encombrants, bruyants ou trop lumineux, choisissez des objets simples qui laisseront libre court à l'imagination des enfants. Et surtout, vous aurez la garantie que les jouets seront utilisés plus longtemps !

Le coup de coeur de PikPik Environnement : Le livre "Les Zenfants presque Zéro Déchet", de Jérémie Pichon et Bénédicte Moret, des éditions Thierry Souccar.

Lounes Dupeux, PIKPIK Environnement



ENVIRONNEMENT 92

<http://www.environnement92.fr>

Présidente : Irène NENNER, tél. 06 14 40 59 57

Secrétariat : Agnès BAUCHE, 16 rue de l'Ouest, 92100 Boulogne Billancourt, tél. 06 31 62 37 02

Courriel : environnement92@gmail.com

LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

Directrice de la publication : Irène Nenner

Rédacteur en chef : Jack Short (06 87 00 10 24)

Comité de lecture : Clotilde Norguet, Michel Riottot, Claude Guary, Jack Short

Photos /dessins: Serge Luraschi, Michel Riottot, Maryvonne Brison, Agnès Bauche, Jean-Claude Denard, Irène Nenner. .

Rédacteurs : Irène Nenner, Michel Riottot, Jacques Capet et Olivier Chollin, Bertrand Rutily, Lounes Dupeux.

. Union départementale d'associations de protection de l'environnement. Siret 43217905900014 - RNA W92 2002985
Création le 30-07-1991. Agrément Protection de l'environnement. Habilitation Dialogue environnemental.

Abonnement

Pour vous abonner à La Lettre Environnement92 (exemplaire papier, 4 numéros par an) veuillez envoyer un cheque de 10 Euros ou faire un virement direct à

ENVIRONNEMENT 92 16 Rue de l'Ouest 92100 Boulogne Billancourt tél. 06 31 62 37 02

Courriel : environnement92@gmail.com ou par transfert à

Société Générale : IBAN FR76 3000 3040 4300 0372 8650 344